

**COMMUNE DE BAUGE-EN-ANJOU
(MAINE-ET-LOIRE)**

**AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)**

**IV.ANNEXES A PORTEE
REGLEMENTAIRE**

2. NUANCIER DE L'AVAP

Décembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date du 12.12.2016
créant l'Aire de mise en Valeur
de l'Architecture et du Patrimoine
de Baugé-en-Anjou.

Le Maire, Philippe CHALOPIN



URBAN'ISM / Urbanisme - Paysage,
TERRIEN ARCHITECTES / Architecture – Urbanisme

SOMMAIRE

1. ENDUITS DE FACADE	5
2. BARDAGE.....	7
3. COUVERTURE	9
4. MENUISERIES.....	11
5. FERRONNERIE	15

Tout projet soumis à autorité instruisant l'autorisation administrative, présentera en détail le choix de couleurs en harmonie entre elles et conformes au nuancier suivant.

1. ENDUITS DE FACADE

Pour tous les bâtiments, quels qu'ils soient, l'emploi d'enduits traditionnels est encouragé. Ces enduits traditionnels étant exécutés à la chaux et colorés par un mélange de sables de la région, ils ne sont pas dotés de « référence usine ».

Lors de la demande administrative, la nuance choisie sera donnée par une teinte indicative en référence aux tableaux ci-dessous.

Pour les bâtiments anciens :

- Pour tous les bâtiments anciens protégés y compris pour leurs annexes, il sera fait usage exclusivement d'enduits traditionnels colorés par agrégats et sables dont des échantillons sont à soumettre au STAP avant exécution selon le processus ci-dessus. Lors de la demande administrative, la nuance choisie sera donnée par une teinte indicative en référence aux tableaux ci-dessous.

Pour les bâtiments neufs :

- Il pourra être fait appel à des enduits d'usine, selon un choix restreint répertorié dans le tableau ci après.
à noter que la liste des fabricants mentionnés n'est pas limitative et les références indiquées ne visent qu'à renvoyer à des teintes retenues au nuancier.

ENDUITS DE FACADES			
Nuancier	PAREX	WEBER & BROUTIN	PRB
	T.60 Terre feutrée		040 Cévennes
	T.70 Terre beige	203 Cendré beige clair	757 Gibraltar
	T.80 Beige	212 Terre beige	012 Vallée de Sèvre
	T.90 Terre rosée	086 Ocre rose	020 Val de Loire
	O.70 Ocre clair	304 Ocre doré	017 Champagne
		215 Ocre rompu	518 Kenya
		012 Brun	901 Berry
	V.10 Pierre	207 Beige clair	588 Oslo
			015 Ton Pierre

2. BARDAGE

NUANCIER DE L'AVAP

BARDAGE (Bâtiments industriels et commerciaux)



RAL 7022



RAL 7023



RAL 7030



RAL 7036



RAL 7037



RAL 7038



RAL 7039

BARDAGE (Bâtiments agricoles)



RAL 6003



RAL 6013



RAL 6014



RAL 7002



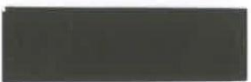
RAL 7006



RAL 7008



RAL 7013



RAL 8017

Nota : Pour les bâtiments couverts en toiture à faible pente, le bac de toiture pourra être de même couleur que le bardage des verticaux.

3. COUVERTURE

NUANCIER DE L'AVAP

COUVERTURE



RAL 7024



RAL 7026



RAL 8004



RAL 8012



RAL 8023

Couleurs des matériaux naturels :
- ardoises d'Angers bleu schiste
- tuiles ocre rose de nuançage léger

Pour les bâtiments industriels ou agricoles de grande dimension et couverts en toiture à faible pente, la couverture pourra être de même couleur que le bardage vertical.

4. MENUISERIES

NUANCIER DE L'AVAP

MENUISERIES BAIES / OCCULTANTS ET PORTES D'ENTREE



RAL 1001



RAL 1013



RAL 1014



RAL 1015



RAL 1019



RAL 6021



RAL 7003



RAL 7032



RAL 7035



RAL 9001



RAL 9002



RAL 9018

NUANCIER DE L'AVAP

PORTES D'ENTREE ET VITRINES



RAL 3004



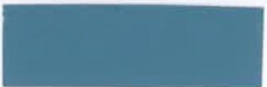
RAL 3005



RAL 5000



RAL 5009



RAL 5014



RAL 6003



RAL 6006



RAL 6013



RAL 6020



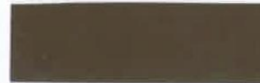
RAL 7002



RAL 7003



RAL 7036



RAL 8011



RAL 8015



RAL 8017



RAL 8024



RAL 8025

5. FERRONNERIE

NUANCIER DE L'AVAP

FERRONNERIES



RAL 5000



RAL 5003



RAL 5004



RAL 5007



RAL 5014



RAL 6005



RAL 6006



RAL 6009



RAL 7000



RAL 7012



RAL 7015



RAL 7016



RAL 7035



RAL 7036



RAL 8014



RAL 8019